SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : Guinée	
TITRE DU PROJET : Appui au renforcement de la chaine pénale et à la lutte contre l'impunité en Guinee **NUMERO Projet / MPTF Gateway: 00108207**	
Modalité de financement PBF: ☒ IRF ☐ PRF	**Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"):** ☐ Fonds fiduciaire pays ☐ Fonds fiduciaire régional **Nom du fonds fiduciaire:**
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc): PNUD et HCDH **Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux):** **1. Ministère de la Justice :** - Inspection Générale des Services Judiciaires - Direction Exécutive du Programme de la Réforme de la Justice et de la Coopération - Direction Nationale de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion - Direction Nationale des Affaires Judiciaires - Direction Nationale de la Législation 2. Cours d'appel et Tribunaux de Première Instance **3. Conseil Supérieur de la Magistrature** **4. Barreau** **5. Unités de Police Judiciaire (Police et Gendarmerie)** **6. Organisations de la Sociétés Civile :** - Mêmes Droits pour Tous (MDT) ; - Avocats Sans Frontières (ASF) Guinée; - Centre pour la Promotion des Droits de l'Homme (CPDH) ; - Ligue Guinéenne des Droits de l'Homme(LUIGUIDO). - Association des Psychologues cliniciens de Guinée	
Date estimative de début du projet[1]:18 décembre 2017 **Durée du projet en mois :[2] 18 mois + 6 mois (NCE Mai 2019) + 2 mois (NCE Dec 2019) = 26 mois** **Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Toute la Guinée ; et spécifiquement les ressorts des Cours d'appel de Conakry et de Kankan**	

[1] Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.
[2] Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:

☐ Initiative de promotion du genre
☐ Initiative de promotion de la jeunesse
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :
PNUD : $ 1 410 782
HCDH : $ 289 218
Total PBF: **$ 1 700 000**
**Le budget total approuve et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et a la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :
Budget total du projet :

PBF 1ère tranche:	**PBF 2ème tranche*:**		
PNUD : $ 885 520 HCDH : $ 133 915 TOTAL : $ 1 019 435	PNUD : $ 525 262 HCDH : $ 155 304 TOTAL : $ 680 566		

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Marqueur genre du projet[3] : __2_
Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloues aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 30%

Marqueur risque du projet[4] : __1___

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine[5]) : _(1.2) État de droit _

[3] Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

[4] 0 = risque faible pour l'attente des résultats
1 = risque moyen pour l'attente des résultats
2 = risque élevé pour l'attente des résultats

[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

Le cas échéant, le résultat de l'**UNDAF** auquel le projet contribue: Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 16	
Type de soumission : **Nouveau projet** ☐ **Révision de projet** ☒	**S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas:** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois (Nouvelle date de fin du projet : 17 décembre 2019) NCE Dec 2019 : + 2 mois, nouvelle date de fin du projet : 17 février 2020 **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☒ **Budget PBF additionnel :** ☐ Budget additionnel par agence récipiendaire: **USD XXXXX** **Justification courte pour la révision :** **NCE Mai 2019 :** Tout en reconnaissant les acquis accomplis par le projet durant les 12 premiers mois, des défis importants d'ordre contextuel et opérationnel ont retardé la mise en œuvre de certaines acticités du projet. Une instabilité politique et sociale – sous la forme respectivement du ralentissement des activités dues aux élections locales durant le premier trimestre de 2018 ainsi que la grève des auxiliaires de la justice –, doublée du retard dans le recrutement du Conseiller Technique Principal ont retardé l'atteinte de la vitesse de croisière au projet. De plus, certaines activités du projet ont démontré un faible capacité d'absorption des moyens alloués par le projet. Finalement, le projet a fait face à un défi structurel majeur, celui lié aux postulats de la théorie de changement ; en effet, le fonctionnement des institutions porteuses de la réforme et les capacités organisationnelles des institutions bénéficiaires du projet (notamment les directions centrales clés du Ministère de la justice et les juridictions ciblées par le projet) s'est avéré être une donne mal maitrisée dans la conception du projet ; ces institutions ont besoin d'une attention particulière afin de jouer un rôle cardinal pour la réforme du secteur de la justice. La présente révision s'attèlera à répondre à ces défis, en ajustant les modalités et les paramètres d'exécution de certaines activités. NCE Déc. 2019 : Une extension de deux mois de la durée du projet permettrait au HCDH mettre en œuvre rapidement les dernières activités faisant l'objet de la

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	seconde tranche du financement. Il s'agit essentiellement d'activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'un meilleur accès des populations à la Justice. Ce sont : - **2.1.3** Soutenir la formation et/ou la remise à niveau de 100 OPJ à travers les écoles de la Police et de la Gendarmerie ; - 2.2.4 Appui à la tenue d'une mission conjointe d'inspection et de contrôle interne entre le HCDH, le ministère de la Justice, le ministère de la Sante et l'OMS dans les lieux de détention dans le ressort des cinq (5) TPI pilotes - **2.2.4**– 5 Appui au renforcement de la supervision/contrôle des OPJ par les parquets pilotes ; - **3.2.1**~~Appui à la mise en place des bureaux d'information et d'orientation dans les juridictions pilotes~~ Campagne de sensibilisation sur l'accès à la justice - **3.2.2**Plaidoyer pour la mise en place d'un mécanisme de protection des témoins et victimes *NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

(Pour les projets financés par PRF)

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU

Nom du Représentant : Eloi Koundio IV
Représentant Résident a.i.

Signature :

Nom de l'Agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Date et cachet

Représentant des autorités nationales

Nom du Représentant du gouvernement partenaire : Mohamed Lamine Fofana

Signature :

Titre : Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Date et cachet

Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU

Nom du Représentant : Eldon Pearce, Chef a.i., Services de la gestion et de l'appui au programme

Signature :

Nom de l'Agence : Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Date et cachet 6/2/2020

Coordonnateur Résident (CR)

Nom du Représentant : Georges Alfred KI-ZERBO,
Coordonnateur Résident a.i.

Signature

Bureau du CR : République de Guinée

Date et cachet

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire Général

Signature

Date et cachet 18/02/2020

Table des matières :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds 6

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix 6

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler 10

c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF) 11

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre 12

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement 12

b) Budget 16

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution 21

III. Gestion et coordination 22

a) Gestion du projet 22

b) Gestion des risques 24

c) Suivi et évaluation 26

d) Dispositions administratives 26

Annexe A : Résumé du projet 29

Annexe B : Cadre de résultats du projet IRF 31

COMPOSANTES DU PROJET :

II. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix :

L'origine du projet se trouve dans une demande du Président de la République de Guinée adressée au Secrétaire général des Nations Unies en Septembre 2012, d'appuyer la réforme du secteur de la justice, particulièrement en relation avec la chaîne pénale. Suite à cela, le Global Focal Point justice, police et prisons[6]a effectué plusieurs missions en Guinée en vue d'appuyer l'élaboration d'une réponse systémique à la réforme du secteur de la justice en Guinée.

Le processus de réforme de la justice en Guinée s'appuie sur la Politique Sectorielle de la Justice dans la RSS adoptée en mars 2014 et la politique nationale de réforme et son Plan d'actions prioritaires 2015-2019 adoptés respectivement en août 2014 et février 2015.

La politique sectorielle vise à corriger les dysfonctionnements tels que le manque d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité, d'accessibilité et de légitimité du système judiciaire guinéen à travers le « contrôle judiciaire des FDS, la modernisation de l'administration pénitentiaire et l'opérationnalisation du tribunal militaire ». Cette correction passe nécessairement, avec la société civile, par l'ancrage de la culture des droits de l'homme auprès des personnels judiciaires, pénitentiaires, des agents des Forces de Défense et de Sécurité et la révision des Code pénal, de procédure pénale et de justice militaire. La politique sectorielle trouve sa matérialisation dans la Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (SNAP) 2014-2017.

S'agissant de la Politique nationale, elle s'articule autour de quatre (4) axes d'intervention :

- l'accès au droit et à la justice ;
- l'indépendance d'une magistrature responsable;
- le renforcement et la valorisation des capacités humaines et institutionnelles ;
- la lutte contre l'impunité.

Quant au plan d'actions prioritaires de la réforme de la justice, il est le cadre de référence portant sur les actions à mener, durant la période 2015- 2019. Il s'inscrit dans la Politique nationale de réforme de la justice et vise à faciliter la programmation des activités par les acteurs guinéens de la justice et à favoriser des collaborations concertées avec les partenaires techniques et financiers. C'est aussi une feuille de route chiffrée qui permet de budgétiser les activités prioritaires du secteur de la justice, pour les années à venir.

Le secteur a connu certaines avancées, mais elles ne sauraient aucunement occulter les dysfonctionnements et autres insuffisances auxquelles se heurte le processus de réforme inhérents aux faibles capacités du Ministère de la Justice à coordonner les différents acteurs du secteur de la justice

[6] Le GFP est un partenariat entre le PNUD, DPKO, UNODC, HCDH et ONU Femmes. Plus ici http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/democratic-governance-and-peacebuilding/rule-of-law--justice-and-security/global-focal-point-for-police--justice--and-corrections.html

(exécutif, magistrature, barreau, société civile) et à l'absence de concertation et de coordination véritables entre les PTF impliqués. En plus, dans le cadre du relèvement post-Ebola, des mesures idoines et urgentes doivent être prises pour une lutte efficace contre l'impunité, le désengorgement des juridictions et des établissements pénitentiaires et l'amélioration de l'accès des plus vulnérables au droit et à la justice.

Créer un environnement et une culture propices à la lutte contre l'impunité

La question de l'impunité est considérée comme un obstacle à la paix et la sécurité du pays tandis que l'action de la justice est considérée comme déterminante pour la stabilité du pays. Cette impunité est causée par le dysfonctionnement aigu de la chaîne pénale et le manque d'accès à la justice et l'aide légale pour les populations les plus vulnérables, telles que les femmes, les mineurs et les détenus. Les cas de violences et vindictes populaires, incluant les mutineries dans les prisons et la destruction d'infrastructures de judiciaires et pénitentiaires, sont, par ailleurs, causés par le manque de confiance des populations dans la justice.

Des efforts importants ont été fournis pour répondre aux épisodes de violences graves qui ont affecté le pays ces dernières années mais restent insuffisants et doivent être renforcés. Pour l'instant, aucune décision de justice n'est intervenue relativement à ces cas, ni du panel de juges, ni du nouveau tribunal militaire.

Une première réponse importante à la lutte contre l'impunité est la création d'un environnement et d'une culture propices à la lutte contre ce fléau afin que la population et en particulier les victimes se sentent en sécurité et protégées pour témoigner. La volonté politique constitue un élément-clé de la lutte contre l'impunité et en particulier de la création d'un environnement propice à cette dernière.

Des actions sont nécessaires afin d'améliorer l'interaction entre un certain nombre d'acteurs politiques et sécuritaires et le secteur de la justice, afin de permettre que tout individu convoqué par la justice, y compris les membres des forces de sécurité, se présente devant les tribunaux. A cet égard, il est important que la volonté politique se traduise au niveau institutionnel à travers des mesures immédiates qui ne nécessitent pas de ressources conséquentes – telle que la concertation et la collaboration entre les Ministères de la Justice, de la Sécurité et de la Défense - et pourraient contribuer à créer une culture de lutte contre l'impunité. Il est également important d'associer la société civile à ces efforts, et surtout le Barreau.

Ces mesures immédiates concernent notamment l'appui au fonctionnement de « juridictions pilotes » afin d'améliorer la performance de la chaîne pénale et l'accès à la justice des populations et des plus vulnérables en particulier.

L'instruction diligente de cas de graves violations des droits de l'homme, de violences sexuelles ou de crimes organisés peut avoir un effet d'entraînement pour le secteur et, par ce biais, devrait permettre de restaurer la confiance des justiciables dans les institutions et améliorer la cohésion sociale. Des mesures immédiates devraient également être prises pour améliorer la protection des juges, victimes et témoins. Enfin, la criminalité organisée et les faits de corruption devraient également faire l'objet de mesures immédiates, car ils échappent en grande mesure à la répression et contribuent de façon importante à la culture de l'impunité.

L'approche qui consiste à concentrer l'appui dans des localités spécifiques et choisies avec des principes directeurs clés (représentativité, cas graves, nombre de détenus, etc.) n'améliorerait pas uniquement la situation de la justice en ciblant les différentes formes d'impunité, mais pourra vite générer la confiance dans ces juridictions mêmes, et au-delà de cela permettra de piloter et tester

différents approches et partenariats (incluant la société civile) qui pourront offrir des leçons et évidences aux décideurs de la réforme du secteur de la justice au niveau central.

Réparer les dysfonctionnements de la chaîne pénale

La lutte contre l'impunité passe également par l'amélioration de la chaîne pénale à travers la révision des textes fondamentaux. Si le cadre juridique peut être actualisé dans certains domaines, le défi ne réside pas tant dans sa révision que sa mise-en-œuvre, étant donné que des dispositions importantes de ce dernier ne sont tout simplement pas appliquées. L'inapplication de dispositions importantes du cadre juridique se reflète dans la faiblesse des activités pénales des parquets et tribunaux.

La faiblesse des poursuites et en particulier de l'action publique au niveau du Ministère de la Justice et du Parquet est une source importante de la faiblesse de l'activité pénale et des insuffisances de la lutte contre l'impunité. Ceci se traduit également dans un manque quasi complet de données sur les cas, par manque d'enregistrement et traitement professionnel, ce qui engendre une impossibilité de : i. suivre les cas individuels et ii. suivre le fonctionnement d'une juridiction, analyser les tendances et identifier les goulots d'étranglement dans la chaine pénale, tâche nécessaire pour le meilleur fonctionnement de la juridiction locale, ainsi que pour la mise en œuvre de la politique du secteur. Il sera donc essentiel d'établir dans l'urgence des systèmes simples et contextualisés de gestion de cas (« case management »), pour but de l'amélioration du secteur dans sa totalité, ainsi que pour un meilleur suivi de cas individuels, par exemple afin de protéger les droits de l'homme et l'accès à la justice des personnes en détention provisoire ou des cas de violences basées sur le genre.

Un important défi concerne également les capacités d'enquête de la police judiciaire et le renforcement d'une culture de l'investigation, y compris en matière de criminalité transnationale organisée. Une autre source importante de la faiblesse des poursuites réside dans l'insuffisance des relations entre autorités judiciaires et police judiciaire. Un cas exemplaire des conséquences des dysfonctionnements de la chaîne pénale est celui de la situation des détenus et des prisons en proie à une surpopulation aiguë.

Une approche participative d'analyse conjointe des défis opérationnels et goulots d'étranglements de la chaîne pénale au niveau national ainsi que dans les juridictions pilotes n'aidera pas uniquement à l'identification de solutions appropriées et locales, mais aura l'atout de renforcer les capacités et l'appropriation des acteurs à travers la chaîne, que ce soit au niveau local ou national.

La révision de la législation pénale (code de justice militaire, code pénal, code de procédure pénale) pour la conformité avec les engagements internationaux de la Guinée en matière de protection des droits de l'homme en cours, induit des transformations et de grands changements. Il est donc nécessaire de former les magistrats et les auxiliaires de justice sur la nouvelle législature pénale révisée, ainsi que de vulgariser le nouveau cadre pénal afin que les populations soient informées de leurs droits.

Faire de l'accès à la justice une réalité pour la population, et particulièrement pour les catégories vulnérables

L'accès au droit et aux services de justice n'est assuré qu'à une infime partie de la population, celle qui peut s'offrir les services officiels et/ou « d'arrangement à l'amiable » (synonyme de corruption et de trafic d'influence). Or, l'accès à la justice semble être essentiellement compris de façon étroite, en termes d'accès aux tribunaux, voire d'accès à la défense pénale. Il est urgent et essentiel d'accorder une importance accrue à l'aide légale dans le pays, qui reste très théorique jusqu'à présent. Ceci devra inclure d'abord et en urgence l'appui juridique avec la représentation légale dans des cas pénaux – en accord

avec les standards internationaux[7] - ainsi que l'information et la vulgarisation du droit aux populations selon le besoin. En outre, les catégories vulnérables de la population, notamment les femmes et les enfants, sont insuffisamment prises en considération dans les documents stratégiques.

En dépit des violences récurrentes dues au manque de confiance dans la justice, l'accès à la justice en termes de services aux populations ne semble pas être une priorité jusqu'à ce jour au-delà de l'appui institutionnel ou de réforme légale. Il n'y a pas de données ou études nationales qui donnent un état de lieu sur les nécessités et perceptions et la volonté des populations, de cartographie (mapping) des acteurs de la société civile dans le domaine ou l'analyse sur le rôle d'acteurs traditionnels et religieux dans le règlement extrajudiciaire des différends. Ceci rend difficile la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes basés sur les besoins réels des bénéficiaires.

Une étude sur l'impact socio-économique de la détention provisoire en Guinée[8] réalisée en 2013 a montré que 74% des détenus n'ont pas été informés de leur droit à une assistance juridique. « Environ 1 détenu sur 7 (15%) avait vu un avocat, 7% ont dit qu'ils avaient vu un parajuriste. Parmi la minorité qui avait consulté un avocat, deux tiers (68%) ont déclaré que l'avocat avait été payé par leurs familles; 23% par eux-mêmes, 10% ont été pris en charge par l'État. [...] Relativement au pourcentage de tous les détenus, cela signifie que seulement 2% d'entre eux ont pu bénéficier de l'aide légale de l'État. »[9].

Au-delà d'être une grave violation des droits des détenus, ceci explique et cause aussi en partie les mutineries dans les prisons par manque d'espoir ou d'alternative pour les détenus.

Les résultats d'une étude du Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine et de l'Enfance montrent que 80% des femmes guinéennes sont victimes de violence physique ou psychologique, contre 50% des victimes de violences sexuelles[10]. Le faible nombre de poursuites démontre aussi ici l'urgence d'offrir de l'aide légale aux victimes, pour répondre aux droits des victimes ainsi qu'à la lutte contre l'impunité des violences sexuelles. L'appui international jusqu'à aujourd'hui semble s'être concentré sur les agents de sécurité (police, gendarmerie, OPROGEM) ou la magistrature, ce qui est essentiel mais ne comble pas ce maillon dans la chaîne pénale.

Capacités du secteur à piloter la réforme, administrer effectivement la justice et mettre en œuvre une politique publique

Les capacités de planification stratégique de mise en œuvre de politiques publiques de gestion, de budgétisation et de coordination semblent limitées dans l'ensemble des institutions du secteur de la justice (Ministère, Centre de formation, magistrature, entités de sécurité et d'application de la loi, administration des prisons, etc.). Les capacités du Ministère de la Justice à piloter la réforme du secteur et prendre le leadership pour la coordination entre tous les acteurs concernés, y compris la consultation avec la société civile, se heurtent notamment au défi du contrôle des ressources humaines, de la formation et de la gestion des carrières.

Comme mentionné ci-dessus, il y a un manque absolu de « case management » à travers toute la chaine pénale et civile, du niveau local au niveau national. Ceci rend impossible la planification basée sur les

---

[7] Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale, auhttps://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Legal_aid_-principles_ans_guidlines-F-13-86717_ebook.pdf

[8] L'impact socio-économique de la détention provisoire en Guinée Conakry, OSF, MdT, PNUD, 2013. https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/ptd-snapshot-guinea-fr-05232013.pdf

[9] *Ibid.*, p. 43

[10] http://lexpressguinee.com/fichiers/videos5.php?langue=fr&idc=fr_Guinee___80__des_femmes_guineennes_sont_victimes_de_violence_

besoins et, en outre, contribue à l'impunité en termes de manque de casier judiciaire ou de violations des droits de l'homme, en termes de détenus « oubliés » dans les prisons ou de non-traitement de cas spécifiques, par exemple de VBG. Le secteur souffre également d'un déficit important en infrastructures particulièrement dans les régions (tribunaux/ commissariats occupent des maisons privées) et en équipements.

Par ailleurs, le dispositif institutionnel des forces de sécurité intérieures apparaît à la fois dispersé, déséquilibré et désorienté. Cela vaut pour le positionnement des services spécialisés qui, hérité du passé, ne semble pas être adapté aux avancées du processus démocratique dans le pays ; mais également pour le couple police-gendarmerie qui souffre d'un déséquilibre à la fois d'ordre capacitaire et territorial. Enfin, l'état des lieux effectué par le comité sectoriel police en 2012 reste pertinent.. La police nationale souffre de multiples insuffisances au niveau de la capacité de gestion; du nombre d'agents de police ; de la formation des personnels de Police ; du matériel et de l'équipement ; du statut légal dont la mise-en-œuvre reste à effectuer ; des liens dégradés entre la population civile et les Services de Sécurité ; et des conflits d'attribution entre les services de Sécurité et de défense. Le déficit est particulièrement aigu dans le domaine de la formation.

Etant donné l'appui substantiel de l'Union Européenne à travers son programme PARJU sur l'administration interne du Ministère de la justice, les infrastructures judiciaires et pénitentiaires, le rôle essentiel des NU ici est d'appuyer – comme demandé par le Président de la République et le Ministère de la Justice aux NU – le pilotage de la réforme du secteur de la justice, l'amélioration de la chaîne pénale incluant l'approche basée sur les droits de l'homme en apportant la dimension accès à la justice.

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Justice – chaîne pénale	*UE*	*PARJU : administration interne du Ministère de la Justice, infrastructures judiciaires et pénitentiaires*	*2015-2018*	*20 millions d'euros*	*Les PTF, y compris UE, n'interviennent ni au niveau de la chaine pénale pour apporter une réponse systémique à ses dysfonctionnements, ni directement sur la réduction de la détention préventive illégale ou au niveau de la gestion des dossiers par les greffes pénitentiaires.*
Lutte contre l'impunité (procès du 28 septembre) et accès à la justice Réinsertion des prisonniers	*UE/FIDH*	*Lutte contre la violation des droits humains*	*2015-2017*	*1,999 millions d'euros*	*Des programmes d'appui à l'accès à la justice se terminent en décembre 2017.*
	UE/Terres des Hommes	*Programme de réinsertion des prisonniers dans*	*2017-2019*	*Non connu*	*Aucun PTF n'appuie le pilotage de la réforme de la justice*

Accès à la justice	*USAID / COGINTA*	*6 prions guinéennes* *Maison de Justice : information juridique de proximité*	*2017-2019*	*Non connu*	*Les PTF appuyant le secteur de la justice sont membres du Comité de pilotage pour éviter toute duplication éventuelle*

c) Justification du financement par l'IRF :

Les multiples dimensions de l'impunité en Guinée - telles que décrites ci-dessus – qui engendrent, permettent ou ne traitent pas les violences continues, qu'elles soient des violations graves des droits de l'homme de la part d'acteurs étatiques ou des mutineries dans les prisons et des attaques contre des agents de santé dans le contexte Ebola ou des violences basées sur le genre contre 80% de femmes dans le pays. Il devient de plus en plus urgent de répondre à la demande du Président de la République et du Ministre de la Justice aux NU pour un appui à l'opérationnalisation de la chaîne pénale et à la lutte contre l'impunité. En parallèle à un soutien aux institutions en termes de pilotage et de mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice, incluant une analyse participative des goulots d'étranglement de la chaîne pénale et de solutions locales appropriées, il est nécessaire que les Nations Unies déploient des mesures de soutien immédiates afin de contribuer à briser les cycles de violences et d'instabilité en Guinée.

Les processus de transformation institutionnelle présentent un grand nombre de défis dans les pays en transition qui ont un passif de violences et de défiance entre gouvernants et gouvernés et entre groupes sociaux. Le premier défi concerne les attentes qui sont soit trop basses, avec l'absence de crédit accordé aux promesses du gouvernement, ou trop élevées, avec des attentes pour un changement rapide qui ne peut être effectué par les institutions existantes. Par ailleurs, les changements institutionnels qui permettent d'améliorer la résilience du pays contiennent des risques à court-terme à travers la mobilisation des « perdants » des réformes ainsi que de potentiels facteurs extérieurs (« *external stress* »). Enfin, les réformes institutionnelles permettant de stabiliser un pays sont des processus qui produisent des effets seulement à moyen et long-terme.

Pour ces raisons, il est important d'appuyer des actions immédiates parallèlement à un soutien au niveau central à la réforme institutionnelle et légale du secteur de la justice qui permettent de briser les cycles de violences et d'instabilité. Ce type de mesures doit viser en premier lieu à restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés, mais aussi au sein de la population elle-même. Ce type de mesure vise un effet d'entraînement et tend à créer progressivement la confiance entre la population et le secteur de la justice, gouvernants et gouvernés de manière générale.

A cette fin, le projet appuiera directement l'opérationnalisation de la chaîne pénale dans des juridictions pilotes, d'un côté pour identifier les solutions aptes avec tous les acteurs impliqués promouvant leurs capacités et appropriation, offrir des services visibles et immédiats de l'Etat et de la justice aux populations et désengorger les prisons, et, de l'autre côté, afin d'en tirer des leçons et résultats qui stimuleront les décisions au niveau « central » pour accélérer la mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice.

Malgré la motivation et les appuis de la communauté internationale à appuyer la lutte contre l'impunité et le traitement de cas de violations des droits de l'homme et des violences sexuelles, aucun appui stratégique ou inclusif n'a été fourni pour accélérer l'accès à la justice pour les populations. La focalisation du projet sur les avancées sur l'accès à la justice – au niveau de services rendus aux populations dans les juridictions pilotes ainsi qu'au niveau politique - semble donc essentiel et urgent.

Effets catalytiques[11] :

Etant donné la faiblesse du budget alloué à l'opérationnalisation de la réforme du secteur de la justice, par manque de vision stratégique sur où, comment et avec qui commencer devant cette longue liste de priorités dans un contexte post-Ebola et post-élections, le projet vise à relancer le processus de réforme du secteur de la justice et à optimiser la lutte contre l'impunité, incluant l'opérationnalisation dans des juridictions pilotes de la chaîne pénale et des services de justice fournis aux populations.

Il est espéré et attendu que par ce biais, en lançant des initiatives, démontrant des succès, en gagnant la confiance des populations dans les juridictions pilotes avec les services fournis et par les décisions de justice prises en cas de violations graves, en établissant des Baseline en termes de justice dans l'immédiat, ce projet sera catalytique dans le processus à plus long terme de l'amélioration de l'état de droit et la justice dans le pays.

Le démarrage de la justice militaire et l'amélioration de la performance des tribunaux, particulièrement dans les affaires de graves violations des droits de l'homme et de violences sexuelles basées sur le genre, dans des juridictions-clés aura un effet entraînement pour le reste du secteur et devrait permettre de construire la confiance des justiciables dans les institutions et améliorer la cohésion sociale.

En ce qui concerne toutes les dimensions d'intervention du projet, la stimulation de partenariats entre gouvernement et société civile (barreau, ONG, leaders traditionnels, etc.) dans ces 18 mois du projet inspireront un début de culture étatique plus orientée vers les populations, une relation de collaboration entre gouvernement et société civile qui facilitera le monitoring de la part des ONG et un partenariat gagnant –gagnant en termes d'offres de service d'aide légale.

Les mesures prévues permettront d'appuyer les partenaires nationaux à traduire la volonté politique au niveau institutionnel et au niveau local, contribuant ainsi à créer un environnement et une culture propices à la lutte contre l'impunité et la confiance entre l'Etat et les populations.

En outre, il est fortement attendu que ces « débuts » de réforme et les succès qui en découlent sur le terrain aideront la Guinée ainsi que les NU à mobiliser des ressources financières additionnelles par la suite, tout en améliorant la confiance dans le système judiciaire.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Le projet vise à fournir une assistance au Gouvernement Guinéen pour appuyer le processus de réforme du secteur de la justice notamment à travers le renforcement de la chaine pénale et produire des résultats à court-terme en matière de lutte contre l'impunité et d'accès à la justice, notamment en faveur des victimes ; favorisant ainsi la confiance des citoyens en la justice et, de façon générale, aux institutions étatiques par la consolidation de l'Etat de droit.

Le projet aborde la réforme du secteur et la lutte contre l'impunité sous deux angles. D'un côté en appuyant le Ministère de la justice à piloter la réforme avec tous les acteurs du secteur, notamment la

[11] Définition de catalyseur pour les projets du PBF : une initiative est catalytique quand il a) lance une initiative qui permet un plus long terme ou de plus larges efforts de consolidation de la paix ou b) débloque un processus de consolidation de la paix qui est au point mort et / ou c), entreprend une intervention les établissements pénitentiaires novatrice, risquée ou politiquement sensible que d'autres acteurs ne sont pas disposés à soutenir et que des facteurs du conflitadressent. Voir aussi : www.unpbf.org/catalyticprogrammingou la *Note d'orientation Comment programmer des effets catalytiques ?*

magistrature, les Ministères de la Sécurité et de la Défense, le Barreau, en consultation qualitative et partenariat avec la société civile et en menant la coordination des PTF dans le secteur.

En parallèle, le projet appuiera des juridictions pilotes à opérationnaliser le fonctionnement de la chaine pénale en appuyant tous les acteurs de la justice répressive en accord avec les standards internationaux, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Ces juridictions ont été identifiées en concertation avec le ministère de la justice sur la base de l'importance du taux de détention préventive et du volume des affaires, tout en intervenant dans les quatre régions géographiques du pays et à Conakry. Les leçons apprises dans les juridictions pilotes seront partagées avec les autres juridictions et permettrons d'alimenter les réflexions sur la réforme de la justice au niveau central du ministère de la justice.

L'approche participative de « *learning by doing* » avec tous les acteurs, en faisant les analyses sur les problèmes et les solutions possibles pour l'opérationnalisation de la chaîne pénale, répondra au besoin d'établir une *baseline* et identifier des mécanismes de « case management » appropriés, renforcera les capacités des acteurs tout en promouvant l'appropriation ainsi que la collaboration entre eux (police, barreau, tribunaux, prisons).

L'appui vise aussi bien les juridictions pilotes ainsi que les acteurs au niveau central qui seront tenus informés sur les problèmes constatés au niveau local et sur la mise en œuvre de la politique du secteur de la justice. Ceci augmentera le nombre de décisions de justice de qualité, et par là-même, réduira l'impunité, décongestionnera les prisons et surtout les cas de détention provisoire prolongée violant gravement les droits de l'homme.

Appliquant une approche basée sur les droits humains, et afin de garantir des services et dividendes directs pour les populations les plus vulnérables – notamment les femmes, les mineurs et les détenus dans les juridictions pilotes - le projet se focalisera sur l'accès à la justice et l'aide juridictionnelle. Ceci sera fait au niveau central dans le contexte de la réforme, et au niveau des juridictions pilotes à travers l'appui à la tenue des audiences pénales, aux initiatives pilotes et novatrices d'ONG et aux partenariats stratégiques entre la société civile, le Barreau et le Ministère de la justice pour délivrer des services de justice de qualité aux populations. Une étude inclusive et consultative pour identifier les différentes difficultés à l'accès à la justice qui doit déboucher sur un semble d'actions qui seront entreprises par la société civile et appuyées par le projet.

Ces processus de consultation et de partenariats devraient contribuer à la réalisation des résultats tangibles en matière d'accès à la justice et à la lutte contre l'impunité à même de renforcer la confiance des populations dans la justice et à réduire les violences causées par des vindictes populaires et basées sur le genre.

Il est attendu qu'avec l'approche multidimensionnelle et les résultats à court-terme visibles et ressentis par les populations ainsi que les décideurs de la réforme, le projet aura un impact catalytique sur le long-terme et la mise en œuvre continue de la réforme en démontrant ce qui est possible, motivant les acteurs, en contribuant aux partenariats Etat et société civile à appuyer une culture plus orientée vers les personnes et les droits pour remplacer la culture de rapport de forces des acteurs de la chaîne pénale.

Théorie du changement

Si les institutions de la Justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur ;

Si la performance de la chaine pénale est améliorée dans les juridictions pilotes et la détention préventive illégale est substantiellement réduite ;

Si l'accès à la Justice est renforcé dans les zones d'intervention du projet ;

Alors, ~~le système judiciaire~~ service public de la justice deviendra plus efficace ~~et à même d'apporter les réponses pénales nécessaires parce que les capacités des acteurs seront renforcées, des outils et des méthodes de travails adéquats seront mis en place et des moyens essentiels seront disponibles.~~ particulièrement (1) la chaine pénale sera renforcée en vue d'apporter les réponses pénales nécessaires parce que les capacités des acteurs seront renforcées, des outils et des méthodes de travails adéquats seront mis en place et des moyens essentiels seront disponibles et (2) les services centraux pertinents du Ministère de la Justice seront dotés des capacités de pilotage de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice .

Résultat 1 : Les institutions du système de la justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur

Produit 1.1 : Le ministère de la justice et les organes de pilotage de la réforme du secteur de la justice disposent des outils et des capacités pour assurer un meilleur pilotage et la mise en œuvre de la réforme

1.1.1 La mise à disposition ~~du secrétariat de la réforme~~ au Ministère de la justice d'une expertise technique et renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des services centraux (directions nationales) du ministère de la justice
1.1.2 Enquête de perception sur la confiance dans le système judiciaire et enquêtes de satisfaction des usagers du service public de la justice
1.1.3 Appui à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'une politique pénale sensible au genre
1.1.4 Appui à l'élaboration, l'adoption et la vulgarisation de principaux textes d'application du Code Pénal et du Code de Procédure Pénale
1.1.5 Appui à l'élaboration, la validation et la vulgarisation des textes d'application de la loi sur la lutte contre la corruption

Produit 1.2 : Le système pénitentiaire dispose des outils et des capacités pour une meilleure gestion des établissements pénitentiaires

1.2.1 Information et sensibilisation des acteurs et parties prenantes (magistrats, gardes pénitentiaires, greffiers, etc.) sur les innovations de nouveau cadre juridique et institutionnel de l'Administration pénitentiaire
1.2.2 Dotation en équipement informatique (chaque MC: 1 ordinateur, 1 imprimante, kit solaire) et amélioration de la gestion de données des détenus dans les maisons d'arrêt du ressort des TPI pilotes permettant le croisement des données au niveau des TPI
~~1.2.3 Appui à la mise en place, la formation et le développement des outils en faveur des juges d'application des peines~~

Résultat 2 : La performance de la chaine pénale est améliorée dans les Tribunaux de Première Instance pilotes de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré et dans les tribunaux de paix du ressort

Produit 2.1 : Les capacités des acteurs de la chaine pénale (magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire et gardes pénitentiaires) sont renforcées, y compris sur les droits humains et le genre, et les mécanismes de coordination sont améliorés

2.1.1 Formation et coaching des magistrats et greffiers adaptée aux besoins spécifiques

2.1.2 Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles (a) des Cours d'appel de Conakry et de Kankan (b) des Tribunaux de première instance de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et N'Zérékoré et (c) les Tribunaux de paix du ressort (« Justices de paix »).

2.1.3 Soutenir la formation et/ou la remise à niveau de 100 OPJ à travers les écoles de la Police et de la Gendarmerie

2.1.4 Formation des membres de l'Inspection des services judiciaires

2.1.5 Doter les acteurs de la chaine pénale d'outils de travail adaptés et améliorés

2.1.6 Appui au fonctionnement des cadres de concertation et de coordination des acteurs de la chaine pénale dans les TPI pilotes et partage d'expériences et de leçons apprises entre les 5 TPI (coordination horizontale) et avec le ministère de la justice (coordination verticale) afin d'alimenter les réflexions sur la politique pénale et la réforme de la justice et de diffuser dans les autres juridictions les meilleures pratiques

Produit 2.2 : Le contrôle interne (Inspection générale des services judiciaires, parquets généraux et chambres de contrôle de l'instruction) et externe (Assemblée nationale et INIDH) de la chaine pénale est effectué conformément à la loi dans les TPI pilotes

2.2.1 Appui à la tenue de ~~trois (3)~~ deux (2) missions d'inspection et de contrôle interne dans les TPI pilotes
2.2.2 Appui à la tenue ~~de deux (2)~~ d'une missions de contrôle parlementaire dans les TPI pilotes
2.2.3 Appui à la tenue ~~de deux (2)~~ d'une missions de monitoring des lieux de détention par l'INIDH dans les TPI pilotes
2.2.4 Appui à la tenue d'une mission conjointe d' inspection et de contrôle interne entre le HCDH, le ministère de la Justice, le ministère de la Sante et l'OMS dans les lieux de détention dans le ressort des cinq (5) TPI pilotes
2.2.4 5 Appui au renforcement de la supervision/contrôle des OPJ par les parquets pilotes

Produit 2.3 :Le traitement des affaires pénales est amélioré dans les cinq TPI pilotes

2.3.1 Doter les juridictions pilotes d'un appui technique par la mise à disposition des VNU nationaux
2.3.2 Acquisition de matériel pour les TPI pilotes (3 ordinateurs par TPI)
2.3.3 Acquisition de fournitures et d'équipements nécessaires (bureautique, consommables et fourniture de bureau … etc.) pour les juridictions pilotes
2.3.4 Appui à la tenue des audiences pénales dans les TPI pilotes ~~et dans les deux Cours d'appel de Conakry et de Kankan~~
2.3.5 Appui à la tenue des audiences foraines par les TPI pilotes

Résultat 3 : L'accès à la justice est amélioré dans les cinq les Tribunaux de Première Instance pilotes, notamment pour les personnes vulnérables, les femmes, les mineurs et les détenus

Produit 3.1 : L'accès à la justice des populations est amélioré dans la zone d'intervention du projet à travers des initiatives novatrices des organisations de la société civile

3.1.1Étude sur les difficultés à l'accès à la Justice et une étude de perception sur l'accès au droit à la justice et une enquête de perception de l'évolution du droit d'accès à la justice
3.1.2 Appui à la mise en œuvre des initiatives novatrices ~~de la société civile~~ pour renforcer le droit d'accès à la justice

Produit 3.2 : Une assistance juridique est disponible

3.2.1~~Appui à la mise en place des bureaux d'information et d'orientation dans les juridictions pilotes~~
Campagne de sensibilisation sur l'accès à la justice
3.2.2 Plaidoyer pour la mise en place d'un mécanisme de protection des témoins et victimes
3.2.3 Appui juridique aux victimes ~~de la~~ des violences basées sur le genre

b) Budget

Budget réparti en catégories

Tableau 2 : Budget des activités du projet (USD)[12]

Numéro produit	Nom du produit	Budget des produits par entité bénéficiaire		Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires
		Budget 18 mois	Budget tranche 1		
		R1 : Les institutions du système de la justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur			
Produit 1.1	Le ministère de la justice et les organes de pilotage de la réforme du secteur de la justice disposent des outils et des capacités pour assurer un meilleur pilotage et la mise en œuvre de la réforme	PNUD : ~~288000,0~~ 241 516 ,71 HCDH :0	PNUD : 144 000,0 HCDH :0	1. Personnel et autres employés	- Conseiller technique P4 : 18 mois
		PNUD :~~150,000,00~~ 366 901,20 HCDH : 0	PNUD :122500,0 HCDH : 0	4. Services contractuels	- Organisation d'une analyse organisationnelle des services centraux (directions nationales) du Ministère de la Justice - Élaboration des plans de renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des services centraux (directions nationales) du Ministère de la Justice - Appui à l'élaboration d'un arrêté d'organisation des services centraux (directions nationales) du Ministère de la Justice -Appui à l'élaboration des plans de travail annuel des services centraux (directions nationales) du Ministère de la Justice **- Elaboration et la validation d'une politique pénale** nationale et assistance à l'élaboration et application des directives de politique pénale du Ministre de la Justice **- Elaboration de principaux textes d'application du CP et du CPP** **- Elaboration et vulgarisation des textes d'application de la loi anti-corruption** **- Enquête de perception** - Consultant National – Organisation et management des institutions
		PNUD : ~~6 420,00~~ 3 060,00 HCDH :1 080,0	PNUD : 3060,0 HCDH :540,0	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	**- Frais généraux de fonctionnement : Communication / visibilité du projet**

[12]Voir le budget détaillé en annexe

Sous-total 1.1		**PNUD : ~~444 120,00~~ 611 477,91** **HCDH :1 080,0**	**PNUD : 269 560,0** **HCDH :540,0**		
Produit 1.2	Le système pénitentiaire dispose des outils et des capacités pour une meilleure gestion des établissements pénitentiaires	PNUD : 35 000,0 HCDH :0	PNUD : 27 500,0 HCDH :0	3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	- Equipements informatiques pour les Maisons centrales - Amortissement véhicule :
		PNUD : ~~120 000,00~~ 72 153,51 HCDH :0	PNUD : 102 000,0 HCDH :0	4. Services contractuels	- Chef de projet national : 18 mois - Ateliers d'information et de sensibilisation sur le nouveau cadre de l'administration pénitentiaire - Appui technique aux juges d'application des peines
		PNUD : ~~3 557,40~~ 1967,90 HCDH :627,78	PNUD : 1778,70 HCDH :313,89	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	- Téléphone & Internet
Sous-total 1.2		**PNUD : ~~167 557,40~~ 109 287,22** **HCDH : 627,78**	**PNUD: 131 278,70** **HCDH: 313,89**		
Sous-total 1		**PNUD : ~~611 677,40~~ 720 765,13** **HCDH : 1 707,78**	**PNUD: 400 838,70** **HCDH :853,89**		
		R2 : La performance de la chaine pénale est améliorée dans les juridictions pilotes de Dixinn, Kindia, Labé, Kankan et Nzérékoré et dans les tribunaux de paix du ressort			
Produit 2.1	Les capacités des acteurs de la chaine pénale (Magistrats, greffiers, OPJ, gardes pénitentiaires) sont renforcées, y compris sur les droits humains et le genre, et les mécanismes de coordination sont améliorés	PNUD : ~~440 000,00~~ 137 299,55 HCDH :100 000,0	PNUD : 85 000,0 HCDH :40 000,0	4. Services contractuels	- Élaboration des rapports des données de base de la situation organisationnelle et opérationnelle dans les Cours d'appel de Conakry et Kankan, dans les tribunaux de première instance pilotes ainsi que les tribunaux de paix de leurs ressorts -Formation des 100 OPJ sur les techniques d'investigation fondées sur les droits de l'Homme Gendarmerie) - Renforcement des capacités des acteurs de la chaine pénale - Evaluation
		PNUD : ~~20 000,00~~ 20 682,74 HCDH :0	PNUD : 10 000,0 HCDH :0	5. Frais de déplacement	- Appui aux cadres de concertation de la chaine pénale
Sous-total 2.1		**PNUD : ~~160 000,00~~ 157 982,29** **HCDH : 100 000,0**	**PNUD : 95 000,0** **HCDH :40 000,0**		
Produit 2.2	Le contrôle interne (Inspection générale des services judiciaires, parquets généraux et chambres de contrôle de l'instruction) et externe (Assemblée nationale et INIDH) de la chaine pénale est effectué conformément à la loi dans les TPI pilotes	PNUD : 0 HCDH :~~55 000,00~~ 74 440,94	PNUD : 0 HCDH :37 500,0	5. Frais de déplacement	- Missions d'inspection et de contrôle interne, de monitoring et du contrôle externe des maisons d'arrêt (carburant, déplacement, formation continue du personnel du projet, équipements et fournitures de bureau pour le fonctionnement du projet). -- Mission de monitoring conjoint HCDH, Justice, Sante et OMS dans les lieux de détention dans le ressort 5 TPI pilotes - Conception et édition de registres pour les OPJ de la

					police et gendarmerie (2.2.5 Appui au renforcement de la supervision/contrôle des OPJ par les parquets pilotes)
		PNUD : 17 510,00 HCDH :3 090,0	PNUD : 14 450,0 HCDH :2 550,0	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	- Equipement de bureau - Formation du personnel
Sous-total 2.2		**PNUD : 17 510,00** **HCDH : ~~58 090,00~~ 77 530,94**	**PNUD : 14 450,0** **HCDH :40 050,0**		
Produit 2.3	Le traitement des affaires pénales est amélioré dans les cinq TPI pilotes	PNUD : ~~25 000,00~~ 22 142,51 HCDH :0	PNUD : 25 000,0 HCDH :0	2. Fournitures, produits de base, matériels	- Achat fournitures pour les TPI
		PNUD : ~~33 500,00~~ 22 806,64 HCDH :0	PNUD : 22 500,0 HCDH :0	3. Equipement	- Achat équipements TPI et CA
		PNUD : ~~297 300,00~~ 223987,83 HCDH :0	PNUD : 177 550,0 HCDH :0	4. Services contractuels	- Recrutement des VNU - Appui aux audiences pénales - Audit
		PNUD : ~~40 000,00~~ 0,00 HCDH :0	PNUD : 20 000,0 HCDH :0	5. Frais de déplacement	- Appui aux audiences foraines
Sous-total 2.3		**PNUD : ~~384 800,00~~ 268 936,98** **HCDH :0**	**PNUD : 245 050,0** **HCDH :0**		
Sous-total 2		**PNUD : ~~562 340,00~~ 444 429,27** **HCDH : ~~458 090,00~~ 177 530,94**	**PNUD : 354 500,0** **HCDH :80 050,0**		
		R3 : L'accès à la justice est amélioré dans la zone pilote, notamment pour les personnes vulnérables, les femmes, les mineurs et les détenus			
Produit 3.1	L'accès à la justice des populations est amélioré dans la zone d'intervention du projet à travers des initiatives novatrices des organisations de la société civile	PNUD : ~~65 000,00~~ 63 792,99 HCDH :25 000,0	PNUD : 32 500,0 HCDH :12 500,0	4. Services contractuels :	- Etude et enquête de perception - Appui des initiatives la société civile
		PNUD : 42 500,00 HCDH :7 500,00	PNUD : 21 250,0 HCDH :3 750,0	7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs :	- Coûts directs du projet
Sous-total 3.1		**PNUD : ~~107 500,00~~ 106 292,99** **HCDH : 32 500,00**	**PNUD : 53 750,00** **HCDH : 16 250,0**		
Produit 3.2	Une assistance juridique est disponible	PNUD : 0,00 HCDH :25 000,00	PNUD : 0 HCDH :12 500,0	2. Fournitures, produits de base, matériels	~~- Appui aux bureaux d'information au niveau des TPI pilotes~~ campagne de sensibilisation sur l'accès à la justice
		PNUD : ~~20 000,00~~ 30 000,00 HCDH :~~30 000,00~~ 30 559,06	PNUD : 10 000,0 HCDH :14 000,0	4. Services contractuels	- Plaidoyer - Appui juridique aux victimes de VBG
		PNUD : 17 000,0 HCDH :3 000,0	PNUD : 8 500,0 HCDH :1 500,0	5. Frais de déplacement	- Frais de déplacement
Sous-total 3.2		**PNUD : ~~37 000,00~~ 47000,00** **HCDH :~~78 000,00~~ 58 559,06**	**PNUD : 18500,0** **HCDH :28000,0**		

Sous-total 3	PNUD : 444-500,00 HCDH : 440-500,00 91 059,06	PNUD : 72 250,0 HCDH :44 250,0		
Sous-total	PNUD : 1 318 487,40 HCDH : 270 297,78	PNUD :827588,7 HCDH :124 613,89		
Coûts Indirects (CI)	PNUD : 92 294,12 HCDH : 18 920,84	PNUD : 57931,21 HCDH : 8 722,97		
TOTAL (1+2+3+CI)	PNUD : 1 410 781,52 HCDH : 289 218,62	PNUD 885 19,91 HCDH :133336,86		

Tableau 3 : Budget révisé du projet par catégories de dépenses de l'ONU

Tableau 3-1 : Budget révisé du projet par catégories de dépenses PNUD

Catégorie de dépenses	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD					
	Tranche 1	Tranche 2	Total Budget PNUD	VARIATION PNUD	NOUVEAU BUDGET PNUD	variation (en %)
1. Personnel et autres employés	144 000,00	144 000,00	288 000,00	-46 483,29	241 516,71	-16%
2. Fournitures, produits de base, matériels	25 000,00	0,00	25 000,00	-2 857,49	22 142,51	-11%
3. Equipement	50 000,00	7 500,00	57 500,00	13 742,76	71 242,76	24%
4. Services contractuels	529 550,00	271 749,99	801 299,99	80 751,79	882 051,78	10%
5. Frais de déplacement	38 500,00	38 500,00	77 000,00	-40 524,27	36 475,73	-53%
6. Transferts et subventions aux homologues	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	40 538,70	29 148,70	69 687,40	-4 629,50	65 057,90	-7%
Sous-total	**827 588,70**	**490 898,69**	**1 318 487,39**	**0,00**	**1 318 487,39**	0%
8. Coûts Indirects*	57 931,21	34 362,91	92 294,12	0,00	92 294,12	0%
TOTAL	**885 519,91**	**525 261,60**	**1 410 781,51**	**0,00**	**1 410 781,51**	0%

Tableau 3-2 : Budget révisé du projet par catégories de dépenses HCDH

Catégorie de dépenses	Montant de l'entité bénéficiaire HCDH					
	Tranche 1	Tranche 2	Total Budget HCDH	VARIATION HCDH	NOUVEAU BUDGET HCDH	variation (en %)
1. Personnel et autres employés	0,00	0,00	0,00		-	0%
2. Fournitures, produits de base, matériels	12 500	12 500,00	25 000,00	0,00	25 000,00	0%
3. Equipement	0	0,00	0,00		-	0%
4. Services contractuels	66 500,00	108 500,00	175 000,00	0,00	175 000,00	0%

5. Frais de déplacement	39 000,00	19 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	0%
6. Transferts et subventions aux homologues	0	0,00	0,00		-	0%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	7 153,89	5 143,91	12 297,80	0,00	12 297,80	0%
Sous-total	**125 153,89**	**145 143,91**	**270 297,80**	**0,00**	**270 297,80**	**0%**
8. Coûts Indirects*	8 760,77	10 160,07	18 920,85	0,00	18 920,85	0%
TOTAL	**133 914,66**	**155 303,98**	**289 218,65**	**0,00**	**289 218,65**	**0%**

Tableau 3-3 : Budget révisé du projet par catégories de dépenses PNUD + HCDH

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD + HCDH					
	Tranche 1	Tranche 2	Total Global	VARIATION	NOUVEAU BUDGET	variation (en %age)
1. Personnel et autres employés	144 000,00	144 000,00	288 000,00	-46 483,29	**241 516,71**	-16%
2. Fournitures, produits de base, matériels	37 500,00	12 500,00	50 000,00	-2 857,49	**47 142,51**	-6%
3. Équipement	50 000,00	7 500,00	57 500,00	13 742,76	**71 242,76**	24%
4. Services contractuels	596 050,00	380 249,99	976 299,99	80 751,79	**1 057 051,78**	8%
5. Frais de déplacement	77 500,00	57 500,00	135 000,00	-40 524,27	**94 475,73**	-30%
6. Transferts et subventions aux homologues	0,00	0,00	0,00	0,00	-	0%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	47 692,59	34 292,61	81 985,20	-4 629,50	**77 355,70**	-6%
Sous-total	**952 742,59**	**636 042,60**	**1 588 785,19**	**0,00**	**1 588 785,19**	0%
8. Coûts Indirects*	66 691,98	44 522,98	111 214,96	0,00	111 214,96	0,00
TOTAL	**1 019 434,57**	**680 565,58**	**1 700 000,15**	**0,00**	**1 700 000,15**	**0,00**

**Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.*

** PBSO autorisera un transfert initial à hauteur de la première tranche du budget demandé. Sur base de la présentation des rapports acceptables à temps et la dépense d'au moins de 80% du budget entière de la première tranche, le Fonds libérera la deuxième tranche. Le budget global approuvé et le décaissement de la deuxième tranche sont assujettis au processus d'évaluation et décisionnel du PBSO et sous réserve de la disponibilité des fonds du compte PBF.

La part du budget allouée à l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes est estimée à 15,82% du budget total et 16,93% du budget total hors GMS.

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution

Le Projet sera exécuté conjointement par le PNUD comme chef de file et le HCDH. Chaque agence assurera l'exécution d'un volet du projet en fonction de son avantage comparatif.

Le PNUD, de par son mandat, a un avantage comparatif au niveau de l'appui à la réforme du secteur de justice, le renforcement des capacités des acteurs judiciaires notamment dans les domaines de l'amélioration du fonctionnement de la chaine pénale et de l'accès à justice. En outre, le PNUD a assuré la gestion technique et administrative de divers projets de réforme du secteur de sécurité, de prévention et gestion des conflits, de médiation ou dialogue, de réconciliation nationale, d'appui au cycle électoral etc..

Le PNUD assurera le recrutement du personnel du projet, l'achat des différents biens et services relatifs à la réalisation des activités du projet.

Le HCDH est récipiendaire des fonds liés aux différentes activités de renforcement des capacités notamment la formation/coaching des acteurs judiciaires sur les graves violations des droits de l'homme, le monitoring judiciaire et la protection des victimes et des témoins. En outre, il mettra en œuvre un système de monitoring et de suivi de la Human Rights due diligence en lien avec les activités judiciaires.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays

	ENTITÉ	**Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)**	**Budget annuel ordinaire en dollars US**	**Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)**
Année financière précédente	PNUD.	BAD, UE, Japan, PBF, MPTF, France	33 000 000	-
	HCDH	Norvège, OIF, Siège HCDH, PBF	2 919 596	589 000
Année financière en cours	PNUD	BAD, UE, Japan, PBF, MPTF, France	22 000 000	-
	HCDH	Siège HCDH	2 777 298	955 779

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet

Le projet sera exécuté sous la modalité DEX par le PNUD et le HCDH qui sont les agences d'exécution. Le dispositif institutionnel comprend : un Comité de Pilotage, un Comité de Coordination et de Suivi et une équipe de Coordination du projet.

Le Comité de Pilotage évalue la mise en œuvre du projet et définit les orientations stratégiques. Il se réunit une fois par trimestre et est composé de :

- le Ministre de la Justice ou son représentant (Président) ;
- le Directeur Exécutif du Programme de Réforme de la Justice ;
- le ~~Directeur Pays~~ Représentant Résident du PNUD ;
- le Représentant du HCDH ;
- un représentant par partenaire financier du projet (facultatif) ;
- les Procureurs Généraux près ~~des~~ les Cours d'appels de Conakry et de Kankan ;
- un représentant par projet ou programme d'appui à la justice (Observateurs)
- le Secrétariat Permanent du PBF
- le bureau de la Coordination résidente
- ~~un représentant de l'équipe de coordination du projet :~~ le Conseiller Technique Principal et chef de projet ~~et le Coordinateur (Rapporteur).~~

Le Comité de Coordination et de Suivi réunitmensuellement l'ensemble des parties prenantes du projet. Il vise à renforcer la concertation et la synergie d'actions autour des objectifs globaux du projet. Il formule des propositions d'orientations stratégiques à soumettre au Comité de Pilotage.

L'équipe de ~~coordination~~ de gestion du projet est composée de : Un Conseiller Technique Principal Justice (P4), un ~~chef de projet~~ expert national (SB 5), d'un Assistant Administratif et financier (SB3) et d'un Chauffeur. Le Conseiller Technique Principal Justice apportera un appui technique et stratégique à la réforme du secteur de justice et servira d'interface entre le SNU, la partie nationale et les autres PTFs dans la mise en œuvre du projet. Il assurera également la gestion et le suivi de sa mise en œuvre. La conseillère genre apportera un appui aux TPI pilotes dans le traitement des affaires de VBG, ainsi qu'à l'intégration de la dimension genre dans le travail des OPJ dans les zones pilotes. ~~Le Coordinateur National assurera la gestion du projet et le suivi de la mise en œuvre du projet.~~

Le Projet sera mis en œuvre en étroite coordination technique et stratégique avec le Projet d'appui conseil à la réforme du secteur de la sécurité (rencontres mensuelles) et des synergies seront assurées notamment dans les missions de monitoring des procès et des lieux de détention prévues dans le projet RSS (HCDH). Le projet RSS apportera aussi son appui aux activités de renforcement des capacités des officiers de police judiciaire.

Les activités du projet seront exécutées par le PNUD en tant que chef de file et le HCDH. Chacune des agences d'exécution du Système des Nations Unies sera entièrement responsable des activités qui lui sont confiées et recevra directement le montant du budget y afférant, conformément à son avantage comparatif. Pour une bonne cohérence de l'exécution du projet, les agences fonctionneront en synergie à travers une coordination inter agence en lien avec le groupe de travail sectoriel sur la justice et état de droit. Pour ce faire, un plan de mise en œuvre commun sera élaboré conjointement avec le Secrétariat Permanent. Également, un cadre de suivi-évaluation sera élaboré et un *reporting* conjoint périodique (semestriel et annuel) sera adressé au PBF conformément au formulaire en vigueur après un contrôle de qualité du Secrétariat Permanent.

Le PNUD sera en charge de l'assurance qualité du projet. En outre, avec l'appui du PNUD BPPS au siège, la demande d'appui technique (desk ou mission) de la part des autres entités du Global Focal Point (surtout police et prisons) sera fourni selon besoin et sur demande.

Le projet bénéficiera également de l'appui stratégique du Bureau Conseil de la Réforme du Secteur de la Sécurité des Nations Unies à Conakry, afin de contribuer à la cohérence sur les grands chantiers de

réforme dans le pays et bénéficier du plaidoyer de haut niveau de ce bureau. De même, le projet s'inscrira dans la programmation et les autres projets du PBF, qui se renforceront mutuellement.

Au niveau stratégique le suivi est assuré par le **Comité exécutif du portefeuille** financé par le Fonds de Consolidation de la Paix. Il se réunit une fois par semestre pour assurer le suivi de l'ensemble des actions de consolidation de la paix, dont ce projet. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du portefeuille, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Le Comité exécutif pourra proposer au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix et à l'Agence lead des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national.

Enfin, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec l'Unité de coordination du PBF Guinée, qui assurera son intégration dans les mécanismes globaux de coordination, de rapports, de suivi et d'évaluation du portefeuille de consolidation de la Paix. Cette unité assurera également la cohérence et les synergies avec d'autres projets et l'analyse des leçons apprises qui seront générés par le PBF. Des réunions mensuelles permettront un suivi du projet, des outils de suivi (plans de mise en œuvre, cadre de résultats, matrices de suivi financier) complétés par le projet seront discutés à cette occasion avec le Secrétariat du PBF, en charge du suivi-évaluation de l'ensemble du portefeuille du PBF.

b) **Gestion des risques :**

Durabilité

La durabilité des résultats du projet dépendra en grande partie de (i) l'appropriation et l'implication forte du Ministère de la justice dont notamment le Service d'inspection judiciaire et la direction des affaires criminelles qui permettront la duplication des outils et des méthodologies déployés dans le cadre du projet à toutes les juridictions du pays, et (ii) l'engagement du Ministère de la justice à doter les juridictions d'un budget de fonctionnement régulier leur permettant de fonctionner efficacement.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	**Probabilité (Forte, moyenne, faible)**	**Gravité de l'impact sur le projet**	**Impacts sur les résultats attendus**	**Strategies de mitigation**
Les élections locales en 2018	**Forte**	Élevé Retard dans la mise en œuvre des activités	Le cycle électoral affectera l'exécution des activités du projet.	Dialogue politique régulier entre autorités et acteurs politiques
Manque de volonté politique du Ministère de la Justice et résistances au sein du secteur de la justice	Faible *Le ministre de la Justice a fait de la lutte contre l'impunité une priorité et a demandé l'appui des nations Unies pour mener la réforme de la justice.* *Le secteur de la justice semble désireux de mener la lutte contre l'impunité. Mais la base de départ des institutions judiciaires en matière d'enquêtes, instruction et jugement de graves violations desdroits de l'homme reste basse.*	Moyenne	La volonté politique affichée par les autorités permet de donner un nouveau souffle aux juridictions pilotes mais doit être confirmée par des actes pour assurer la performance des institutions judiciaires dans la durée en matière de graves violations des droits de l'homme	Production de rapports réguliers par le projet afin de déceler les sources de blocage éventuels ; Dialogue politique régulier avec les autorités au plus haut-niveau
L'insuffisance des relations entre autorités judiciaires et police judiciaire	Elevé	Elevé	Les enquêtes ne sont pas menées	Augmenter les réunions entre OPJ et parquet, notamment entre chefs de parquet et chefs de service Appuyer une meilleure répartition des tâches entre services spécialisés et généralistes des forces de police/gendarmerie et favoriser l'établissement de liens opérationnels entre ces services etl'autorité judiciaire

Interférences du secteur de la sécurité pour des enquêtes concernant des membres des Forces de Défense et Sécurité	Elevé *L'interférence dans le fonctionnement de la justice prendrait de nombreuses formes, tant indirectes que directes, et serait fréquente dans les cas sensibles.*	Elevé *Les magistrats sont d'autant plus sensibles à une telle immixtion le statut a été adopté*	Les enquêtes et instructions ne sont pas menées à bien et/ou aboutissent à des classements sans suite	Identification des cas problématiques ; Dialogue politique au plus haut-niveau Stratégie de communication adaptée Mise-en-application du statut de magistrat qui permet d'assurer une protection aux magistrats. Décret d'application a été pris
Nombre insuffisant d'OPJ à l'intérieur du pays, rendant la conduite d'enquêtes et la réactivité aux crises difficile, particulièrement pour des juridictions éloignées de la capitale telle que *N'Zérékoré*	Faible à Elevé *La probabilité de manque d'OPJ pour mener des enquêtes est faible à Conakry mais élevée à N'Zérékoré*	Moyen à Elevé *Le projet se concentre sur Conakry mais l'impact est élevé sur N'Zérékoré*	Le nombre limité d'OPJ à N'Zérékoré empêche la justice de mener son travail d'enquêtes	Plaidoyer auprès des autorités publiques afin d'engager de nouvelles affectations dans les zones où le manque des OPJ est manifeste et de procéder à un redéploiement de l'effectif déjà existent afin de répondre aux besoins les plus urgents
Manque de coordination de l'appui des PTF bi et multilatéraux	Moyen L'UE affiche une volonté de collaboration avec les Nations Unies pour mener à bien l'appui au Secteur de la Justice Le Ministère est déterminée à coordonner les appuis des partenaires et de faire du cadre stratégique et programmatique le référentiel de tout appui.	Le manque de coordination des interventions des PTF créerait la confusion et la duplication d'actions en laissant certains domaines en friche.	L'appui serait inefficace et inefficient en raison de non atteinte des résultats escomptés	Renforcer les capacités et le leadership du Ministère de coordonner les interventions des PTF et à porter la réforme du Secteur de la Justice.
Manque de fonds pour assurer la durabilité des actions entreprises	Moyenne	Elevé	Les mesures initiées n'ont pas d'impact en raison de la suspension des activités après 12 mois	Soumission d'un programme conjoint justice des Nations Unies au PBF et donateurs

c) **Suivi et évaluation**

Un plan de suivi-évaluation conjoint sera élaboré par les agences avec l'appui du Secrétariat Permanent du PBF. Ce plan de suivi-évaluation sera mis à jour par l'agence lead (PNUD) sur une base mensuelle et servira entre autres de bases aux discussions mensuelles avec le Secrétariat du PBF.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l'appropriation des activités par la partie nationale et le développement de synergies avec d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine.

Ce plan de suivi et d'évaluation inclura : la méthodologie de collecte des données tout au long du projet, l'élaboration d'une ligne de base, des missions de suivi. Il permettra de collecter l'ensemble d'informations nécessaires à l'élaboration des rapports et à la prise de décision, le cas échéant, en vue de revoir le projet.

Le suivi évaluation de chacune des activités sera sous la responsabilité conjointe des équipes de suivi évaluation du PNUD-HCDH et avec l'appui de l'équipe de Coordination du PBF. Ce dernier veillera à l'élaboration par les agences d'exécution d'un cadre spécifique de suivi-évaluation pour les résultats globaux du projet et un plan détaillé pour chaque activité de ce projet.

Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les ministères et structures nationales impliquées dans l'exécution du projet.

Une évaluation finale externe du projet ainsi qu'un audit financier seront organisés en fin de projet.

d) **Dispositions administratives**

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémorandum d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « *Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds* » (2008)[13] (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri-donateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;

[13] Disponible à l'adresse suivante : http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc

- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;

- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin ;

- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre de l'année concernée ;

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);

- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;

- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (http://unpbf.org) et sur le site de l'Agent administratif (http://mptf.undp.org).

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : Guinée Conakry
Dates du projet : décembre 2017-~~mai~~ [illegible] 2019 – ~~18~~ 24 mois

Théorie de changement pour l'IRF :
Si les institutions de la Justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur ;
Si la performance de la chaine pénale est améliorée dans les juridictions pilotes et la détention préventive illégale est substantiellement réduite ;
Si l'accès à la Justice est renforcé dans les zones d'intervention du projet ;

Alors, le ~~système judiciaire~~ service public de la justice **deviendra plus efficace** ~~et-à-même~~ ; particulièrement (1) la chaine pénale sera renforcée en vue **d'apporter les réponses pénales nécessaires parce que les capacités des acteurs seront renforcées, des outils et des méthodes de travails adéquats seront mis en place et des moyens essentiels seront disponibles** et (2) les services centraux pertinents du Ministère de la Justice seront dotés des capacités de pilotage de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice .

—

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1				Année 2		Etapes
Résultat 1 : Les institutions du système de la justice mettent en œuvre efficacement la réforme du secteur		**Indicateur de résultat 1 a** : nombre de cadres de pilotage ou de coordination créés et ou redynamisés **Niveau de référence :** 2 (Cadres de pilotage peu fonctionnels) **Cible :** 2 cadres de pilotage à redynamiser + 3 cadres de coordination à créer et dynamiser	Documents cadres de la réforme du secteur de justice+ Rapport Consultants + PV des réunions / rencontres + Rapports d'activités	+2	+2	+1				- Etablissement et fonctionnement des cadres de concertation au niveau des juridictions pilotes – au niveau cours d'appel et au niveau national - Dynamisation de la plateforme justice et du comité national de pilotage de la RSJ
		Indicateur de résultat 1 b : nombre de documents stratégiques et règlements élaborés et adoptés dans le cadre de l'appui	Document de politique, textes de règlements +	+1	+10	+ 10	+ 10			- Elaboration et adoption des textes d'application du CP et